

QUELQUES NOTES SUR LE VICARIAT APOSTOLIQUE DU GOLFE SAINT-LAURENT

Limites ; Etendue.—Le Vicariat Apostolique du Golfe Saint-Laurent, situé dans la partie Est septentrionale de l'Amérique du Nord, est compris entre le 48ème et le 82ème degré de latitude nord, et entre le 57ème et le 69ème degré de longitude ouest.

Ses bornes sont : au nord, le *détroit d'Hudson*, depuis l'entrée du grand détroit jusqu'à l'embouchure de la *Rivière Georges*, dans le Labrador ;—à l'est, depuis cette rivière, en droite ligne jusqu'à *Blanc-Sablon*, près du détroit de *Belle-Ile* ;—au sud, de *Blanc-Sablon* à la *Rivière Portneuf*, en comprenant l'île d'Anticosti et toutes les îles le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent ;—à l'ouest, de l'embouchure de la *Rivière Portneuf*, passant par la hauteur des terres jusqu'à l'embouchure de la *Rivière de la Grande Baleine*, dans la baie James et de là jusqu'au détroit d'Hudson.

Division.—Cet immense territoire se compose de deux parties bien distinctes :

1. *Le littoral du fleuve Saint-Laurent*, de Portneuf à Blanc-Sablon, le long duquel se trouvent de nombreuses stations de commerce dont les principales sont : Notre Dame de Bethsiamis, Manicouagan, Rivière Pentecôte, Sept-Iles, Rivière au Tonnerre, Magpie, Rivière Saint-Jean, Pointe aux Esquimaux, Natashquan et Blanc-Sablon.

2. *Les grandes solitudes du Nord*, où l'on rencontre quelques postes des Compagnies d'Hudson et Révillon, pour le commerce des fourrures que les peuplades sauvages, errantes en ces contrées, et les Esquimaux infidèles leur procurent en échange de provisions de toutes sortes.

La Côte Nord du fleuve Saint-Laurent, divisée en Seigneuries, au temps de la domination française, puis faisant partie du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ne se

